

# Commune de Sauveterre

## Compte-rendu du Conseil Municipal

---

Séance du 27 février 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre et le 27 février à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 8 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

**Présents** : Mr BROCARD Mathieu ; Mr CAT Jean-Claude ; Mr COENEN Charles ; Mr DESPRATS Laurent ; Mme FUTTERSACK Christine ; Mme POUILLON Anne-Marie, Maire ; Mme VERDIÉ Christelle

**Absent(s)** : Mme BELVÈZE Carole ; Mr BELVÈZE Jean-Marc procuration donnée à Mr CAT Jean-Claude ; Mme GRIMAL Sonia procuration donnée à Mme VERDIÉ Christelle ; Mr GRIMAL Vincent procuration donnée à Mr COENEN Charles ;

**Présents : 7**

**Excusés : 3**

**Procurations : 3**

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance à 20 h 35 mn.

**Secrétaire de séance** : Mr CAT Jean-Claude

Pour rappel, lecture de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 22 novembre 2023 :

Trois délibérations ont été rajouté à l'ordre du jour :

- Délibération délocalisation de la classe de CP de Sauveterre à l'école de Tréjouis dans le cadre du RPI
- Délibération en vue de l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 – Risque Prévoyance
- Délibération en vue de l'adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 – Risque santé

Délibérations prévues :

- Délibération portant sur l'élection du conseiller municipal correspondant incendie et secours.
- Délibération portant sur l'adressage – Validation des voies et numéros
- Délibération portant suppression de deux emplois permanents
- Délibération relative à la protection de l'environnement - Contrat avec Alcome afin de participer à la réduction des déchets issus des produits du tabac.
- Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne.
- Délibération choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la cantine/école/mairie ; réparation du préau.
- Questions diverses

## **Procès-verbal du 22/11/2023 approuvé à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Délibération choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la cantine et la réfection du préau de l'école de la commune de Sauveterre.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

#### **1. Délibération choix des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la cantine/école/mairie ; réparation du préau.**

Lors du précédent conseil cette délibération avait été ajourné par manque de précisions sur les devis.

Les entreprises sollicitées ayant donné les devis et les informations manquantes, après examen du conseil municipal, elle est donc adoptée à l'unanimité.

Elle présente plusieurs devis concernant l'isolation, la mise aux normes électrique et la pose d'une toiture pour le bâtiment de la cantine ainsi que la réparation de la toiture du préau de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE FAIRE les travaux de rénovation énergétique de la cantine et de réparer la toiture du préau de l'école pour un montant total de 37 686.10 € HT,

- D'APPROUVER le choix des entreprises suivantes :

- SARL BOUZERAND C.C, pour un devis d'un montant de **14 580.51 € HT**
- J.J DESCOULS, pour un devis d'un montant de **15 537.19 € HT**
- AUTRAN Nicolas, pour un devis d'un montant de **7 568.40 € HT**

- DÉLÈGUE Madame le Maire à solliciter :

- Une subvention auprès de l'État à hauteur de : **45 %** soit un montant de **16 958.74 € HT**
- Une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de : **35 %** soit un montant de **13 190.14 € HT.**

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part de **20 %**, qui ne serait pas obtenue au titre des subventions soit un montant total de **7537.22 € HT.**

Votants : 10      Abstention : 0      Exprimés : 10      Contre : 0      Pour : 10

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

1. L'agent technique, Mme Isabelle MERLAND, en charge de la cantine et de la garderie étant absente, est aimablement remplacée par Mme Marie MANTON.
2. Le dossier concernant la régularisation foncière du chemin de « GUITARD » est enfin clos. Il datait du remembrement soit 50 ans.

3. Concernant l'échange du chemin de « GUILLOU », des divergences d'informations par rapport à la nécessité de faire une enquête publique, retardent le dossier.
4. Une enquête publique doit être réalisée pour la vente du chemin dit « du Calvaire ».
5. Mme AILLOUD n'est plus contre la vente de son terrain qui permettrait à la commune de mettre en place un assainissement collectif pour la mairie et l'école. Cela permettrait également à Mr FOURÈS de se brancher sur cette installation moyennant participation financière. Actuellement, il ne peut réaliser un assainissement individuel en raison de la composition géologique de son terrain.

Ce projet n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

6. L'agent technique doit entretenir les buis sur le chemin communal. Ils retiennent le talus longeant la grange de Mr FOURÈS.
7. Mme Le Maire émet l'idée de racheter les hangards industriels de Mme LOMBARD afin de posséder des terrains constructibles avant l'élaboration du PLUI.
8. Le conseil municipal est favorable à la participation de la commune aux « Résonnances ».
9. Lecture du courrier de remerciements des vœux de la famille PROUVOST.
10. Certains habitants souhaiteraient que les actions menées par la commune soient plus détaillées dans le bulletin municipal.
11. De nouveaux arrivants dans le village demandent s'il est possible de louer le terrain attenant à la maison des associations.
12. La proposition de création d'un groupe WhatsApp pour tous les conseillers est retenue. Cela afin de communiquer plus facilement.
13. La société ENERPARC nous informe de l'abandon du projet photovoltaïque sur les hauts de Saux. Celui-ci est repris par la société NEXUN.
14. La cuisine de la salle des fêtes doit être remise aux normes. Cela fera partie d'un futur projet.
15. Le tableau d'affichage de la liste des maires doit être remis à jour.
16. La prochaine commission communale des impôts aura lieu le jeudi 7 mars à la mairie.
17. La commission de contrôle de la liste électorale aura lieu le jeudi 16 mai à la mairie également en vue des élections européennes qui auront lieu le 9 juin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.**